

CONSEIL COMMUNAL

CHESEaux

PREAVIS No 33/2013

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des comptes 2012 laisse apparaître un dépassement budgétaire supérieur à Fr. 30'000.--, qui nécessite d'être présenté comme suit :

522. – Enseignement secondaire - Bâtiments scolaires

522.3141 – Entretien des bâtiments pour Fr. 53'716.50

Le complexe scolaire de Derrière la Ville n'est plus de première jeunesse. Un certain nombre de travaux ont dû être effectués d'urgence, pour pallier à des pannes ou des dégâts.

Il est très difficile d'anticiper sur ce genre d'incident, mais la remise en état des éléments défectueux est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

Parmi les principaux postes qui justifient le dépassement ci-dessus, on peut relever :

- En avril, le remplacement d'un certain nombre de stores en alu, pour un montant de Fr. 16'232.40
- En juillet, le remplacement d'une vanne thermostatique de chauffage pour un montant de Fr. 16'900.90
- En juillet, le remplacement du réfrigérateur de l'appartement de service à DLV 5, pour un montant de Fr. 2'016.05
- En octobre, le remplacement des toiles d'obscurcissement de la salle de rythmique, pour un montant de Fr. 12'500.00
- En novembre, l'ébouage complet du réseau de chauffage de DLV pour un montant de Fr. 7'506.00

Les différents travaux ci-dessus n'avaient pas été prévus lors de l'établissement du budget 2012 et représentent à eux seuls un montant supérieur au dépassement constaté.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire au budget 2012, pour un montant de **Fr. 53'716.50**,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 33/2013 du 29 avril 2013
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2012 pour un montant de **Fr. 53'716.50**.

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 avril 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN